



EFER SOCIETES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 228.120€
Siège social : 6 AVENUE DES BALEARES
66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN 518 332 820

PROCES-VERBAL EN DATE DU 20 DECEMBRE 2024 DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt décembre à neuf heures,

Les associés de la société SARL EFER SOCIETES, au capital de 228.120€, propriétaires des 22 812 parts sociales de 10€ chacune, composant la capital social, émises, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à 6 AVENUE DES BALEARES – 66000 PERPIGNAN, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Olivier FERNANDEZ
Numérotées de 1 à 180 inclus. 180 parts sociales,
- Monsieur Guillaume FERNANDEZ
Numérotées de 181 à 360 inclus et de 12 641 à 22 812 inclus. 10 352 parts sociales,
- Madame Philomène MARTINS, épouse FERNANDEZ
Numérotées de 556 à 750 inclus. 195 parts sociales,
- Monsieur José FERNANDEZ
Numérotées de 361 à 555 inclus et de 751 à 12 640 inclus. 12 085 parts sociales,

Total des parts formants le capital social 22 812 parts sociales.

Monsieur José FERNANDEZ préside la séance en qualité de co-Gérant.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un co-Gérant,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

OF F
RF AF

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Guillaume FERNANDEZ expose aux associés que pour des raisons personnelles, il ne peut plus exercer désormais les fonctions de co-Gérant de la société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président, après que tous les associés se soient exprimés sur les points ci-dessus, déclare la discussion close et met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, sûre de la présence de tous les associés, déclare conforme la convocation à ladite assemblée.

La résolution est mise au vote,

La résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte du désir manifesté par Monsieur Guillaume FERNANDEZ de démissionner de ses fonctions de co-Gérant à compter du 01/01/2025, et le remercie pour les services rendus à la Société.

Elle précise que quitus lui est donné.

Monsieur José FERNANDEZ restera donc seul Gérant à compter du 01/01/2025.

La résolution est mise au vote,

La résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide, à compter du 01/01/2025, d'adopter une nouvelle dénomination sociale, à savoir « 7C TP ».

La résolution est mise au vote,

La résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la deuxième résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

ARTICLE 3 – DENOMINATION

La Société a pour objet :

La dénomination de la société est : 7C TP

La résolution est mise au vote,

OF CF
RF OF

La résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

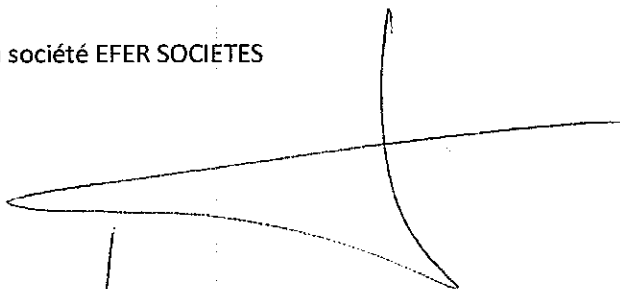
La résolution est mise au vote,

La résolution est adoptée.

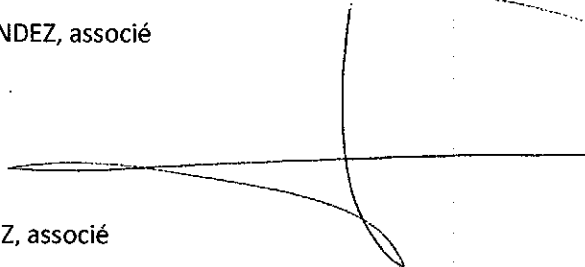
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

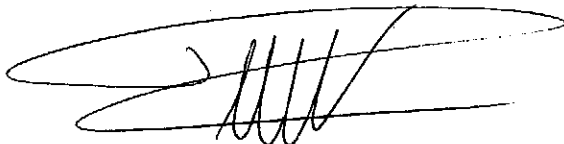
Monsieur Guillaume FERNANDEZ, co-gérant de la société EFER SOCIETES



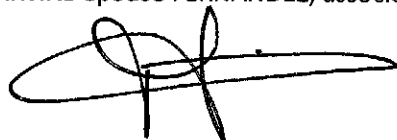
Monsieur Guillaume FERNANDEZ, associé



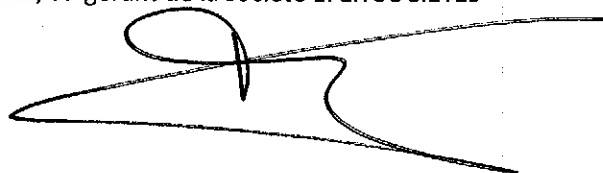
Monsieur Olivier FERNANDEZ, associé



Madame Philomène MARTINS épouse FERNANDEZ, associée



Monsieur José FERNANDEZ, co-gérant de la société EFER SOCIETES



Monsieur José FERNANDEZ, associé

